

Les personnes qui souhaitent être élues sont les **candidats**. La période pendant laquelle le vainqueur d'une élection est à son poste s'appelle un **mandat**. Lorsqu'un mandat se termine, les **électeurs** sont « appelés aux urnes » (*on leur demande de voter de nouveau*).

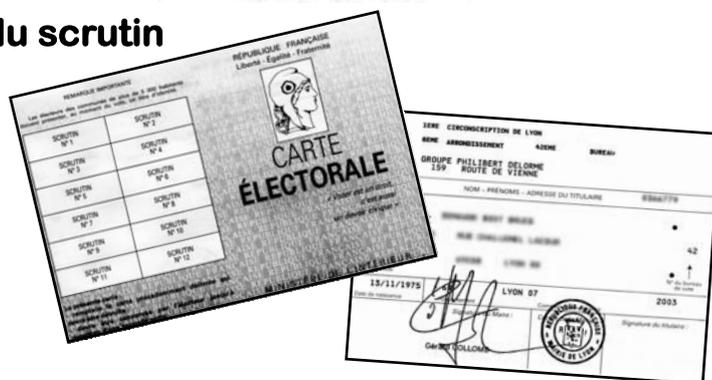
La campagne électorale

Avant les élections, les candidats peuvent présenter leurs idées et leur programme pendant la **campagne électorale** : par des tracts, des affiches, à la radio, à la télévision ou lors de meetings publics. Une semaine avant le scrutin, les personnes inscrites sur les listes électorales reçoivent par courrier postal les "**professions de foi**" de tous les candidats.

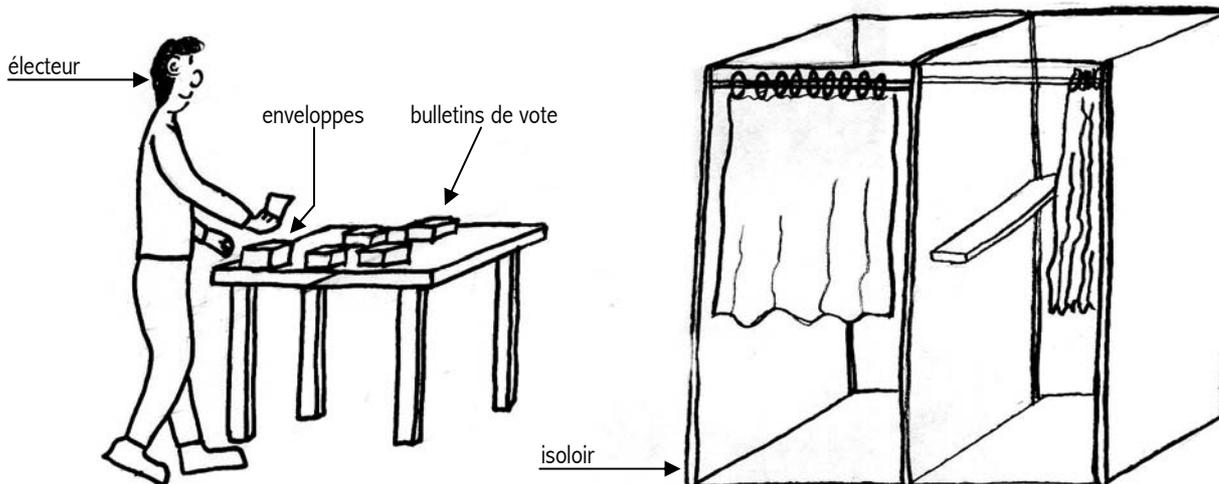


Le jour du scrutin

Les élections ont lieu un dimanche. Chaque électeur se rend dans le **bureau de vote** indiqué sur sa **carte d'électeur** (souvent installé dans une école). Il prend une **enveloppe** et un **bulletin** de chacun des candidats (car il ne doit pas montrer en public pour qui il vote). Il se rend ensuite dans l'**isoloir** (une cabine qui ressemble à celles qui permettent d'essayer les vêtements dans les magasins). Il choisit alors un bulletin de vote et le glisse dans l'enveloppe.



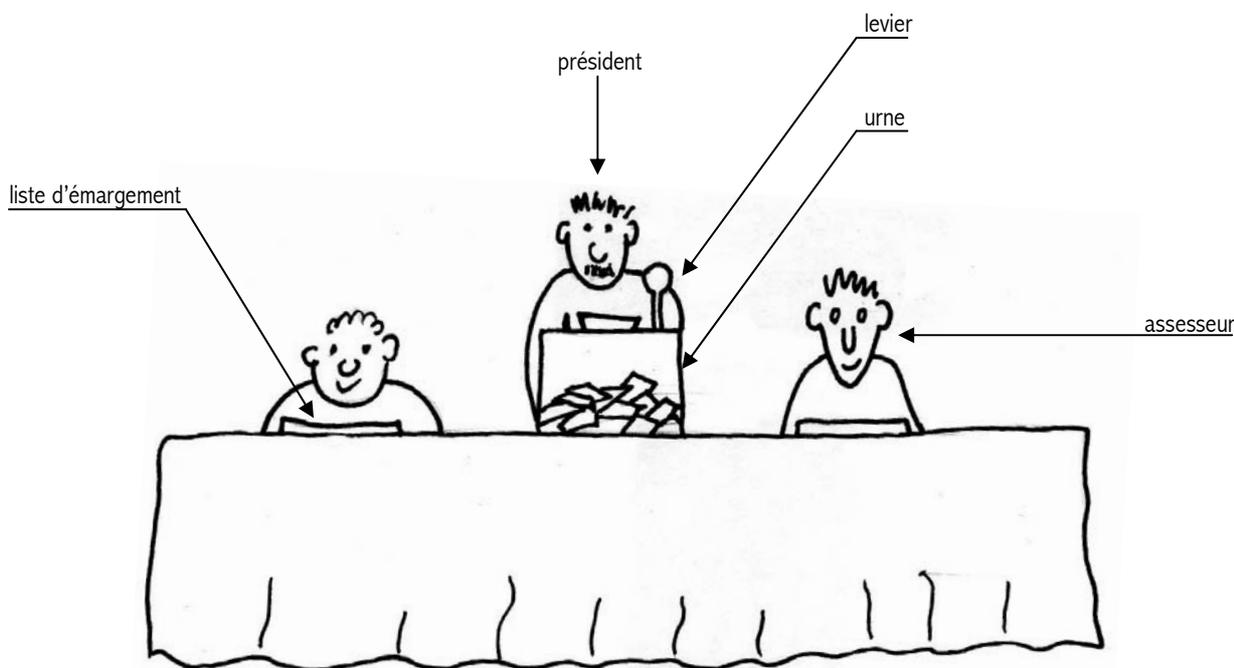
La carte d'électeur n'est pas obligatoire pour voter, mais elle facilite le travail des **assesseurs** qui font signer les votants sur les **listes d'émargement**.



Le vote

Le président du bureau de vote vérifie l'identité de l'électeur, les assesseurs recherchent son nom sur la liste électorale et le font signer. L'électeur dépose ensuite son enveloppe dans la fente de l'**urne** transparente. Le président du bureau de vote appuie sur le levier qui fait tomber l'enveloppe dans l'urne et dit « a voté ». Il n'a pas le droit de toucher l'enveloppe.

Lorsque quelqu'un ne peut pas se rendre au bureau de vote pour une raison sérieuse, il peut voter par l'intermédiaire d'un autre électeur : c'est le **vote par procuration**.



Le dépouillement

Le soir, le président du bureau de vote déclare la **clôture du scrutin**. Pendant que les assesseurs comptent les signatures, il fait ouvrir l'urne qui était fermée par des cadenas.

Les enveloppes sont comptées puis ouvertes par les **scrutateurs** (des électeurs volontaires). Ce **dépouillement** est public : tous ceux qui le souhaitent peuvent venir vérifier qu'il n'y a pas de fraude électorale. Les assesseurs et le président signeront ensuite le **procès verbal** et un fonctionnaire municipal apportera les résultats à la mairie. Les résultats des diverses communes sont centralisés dans les préfectures puis envoyés au ministère de l'Intérieur.



Si j'ai bien compris...

- ✎ Je peux citer de mémoire les différentes étapes d'un vote :
 - campagne électorale ;
 - scrutin ;
 - dépouillement ;
 - proclamation des résultats.
- ✎ Je peux définir les mots du texte en gras ; en particulier : candidat, électeur, scrutin, bulletin, urne, assesseur, dépouillement, scrutateur.